

Versailles Infos

Juin 2020 n°13

Stagiaires

SPÉCIAL TITULARISATION

Editorial: une année comme aucune autre

En cette fin d'année, plusieurs échéances cruciales approchent pour les enseignantes, CPE et PsyEN stagiaires, notamment la titularisation. Bien que la grande majorité des stagiaires soit finalement titularisée, cette étape génère toujours des angoisses, dans le contexte d'une année chargée, stressante et fatigante (voir p. 3). Dans cette opération, comme tout au long de l'année, vous pouvez compter sur le SNES-FSU, pour vous informer, vous conseiller et vous défendre (voir p. 4).

Dans plusieurs sites de l'INSPÉ, des formateurs·rices ont évoqué l'hypothèse, injuste et effrayante, d'une prolongation de l'ensemble des stagiaires pour une évaluation en décembre. Le SNES-FSU a tout de suite combattu cette idée auprès du Ministère et a pu informer les stagiaires

Sommaire:

p. 1 : Editorial : une année comme aucune autre

p. 2 : La titularisation : une étape décisive

p. 3 : Synthèse

p. 4 : Après le stage

dès le 23 avril que celle-ci avait été écartée. Malgré cela, certain-es formateurs-rices et organisations syndicales ont continué à relayer cette proposition et ont donc alimenté un climat anxiogène autour de la titularisation, ce que nous déplorons.

La procédure de titularisation a cette année été amendée dans son calendrier comme dans ses modalités pour ne pas pénaliser les stagiaires. Le SNES-FSU y veille encore. L'inspection n'est notamment plus obligatoire, quel que soit le corps (certifié·e, agrégé·e, CPE et PsyEN), à moins qu'un licenciement ne soit envisagé. Vous trouverez dans cette publication les bases et avis sur lesquels se fonde la titularisation cette année (p. 2 et 3) ainsi que les aménagements temporels qui ont été apportés au calendrier.

Il est pour nous essentiel que les stagiaires ne soient pas pénalisé·es par le contexte sanitaire qui nous préoccupe, en ce qui concerne les titularisations. Nous restons par exemple mobilisé·es pour empêcher que des visites ou inspections virtuelles puissent constituer des motifs de non-titularisation. Nos audiences régulières avec le Rectorat nous permettent de faire valoir vos droits et d'exiger des conditions permettant une fin d'année la plus sereine possible.

Si vous avez été affecté·e dans l'académie de Versailles, les résultats du mouvement intra-académique seront disponibles à partir du 23 juin selon les disciplines. Là aussi, vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour défendre les droits des personnels et vous accompagner dans vos démarches de vérification comme de contestation du mouvement afin d'éviter les erreurs administratives toujours possibles.

Gardez les bons réflexes jusqu'au bout : faites confiance au SNES-FSU pour vous informer et vous défendre dans les échéances de cette fin d'année.

Pascale Boutet et Maud Ruelle-Personnaz, co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

Lucie Champenois et Romain Rouzaud, responsables académiques du secteur Entrer dans le métier du SNES-FSU Versailles

